



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du 6 avril 2023

Nombre de membres en

Séance du 6 avril 2023

exercice : 15

L'an deux mille vingt-trois et le six avril l'assemblée régulièrement convoquée le 30/03/2023, s'est réunie sous la présidence de Didier COUDERC

Présents : 10

Sont présents : Didier COUDERC, Régine PAILHAS, Jean-Luc ANTRAYGUE, Raymond CHAPTAL, Patrice DURAND, Sabine GERBAL, Dominique RICHARD, Désiré ROPERS, Adrien SAVAJOL, Geneviève TUFFERY.

Votants : 12

Représentés : Jean-Christophe DEPOISIER par Patrice DURAND, Valérie VAN OORTEGEM par Raymond CHAPTAL.

Excusés : Delphine PAULUS, Dominique AURIERES, Sandrine BRAY

Absents :

Secrétaire de séance : Désiré ROPERS

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal du 23 février 2023
- 2) Approbation du compte de gestion 2022 – Budget du Multiple Rural
- 3) Vote du compte administratif 2022 – Budget du Multiple Rural
- 4) Approbation du compte de gestion 2022 – Budget principal de la commune
- 5) Vote du compte administratif 2022 – Budget principal de la commune
- 6) Affectation des résultats de fonctionnement 2022 – Budget principal de la commune
- 7) Vote du taux des taxes locales directes 2023
- 8) Attribution des subventions aux associations 2023
- 9) Admission en non-valeur de produits irrécouvrables
- 10) Adhésion au service de prévention des risques professionnels du CDG 48
- 11) Vote du Budget 2023 – Budget principal de la commune
- 12) Modification de l'amortissement des fonds de concours

Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le compte rendu de la séance du 23 février 2023 était joint à l'ordre du jour. Il est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du Compte de Gestion 2022- Budget du Multiple Rural

a) Fonctionnement

Solde positif reporté de N-1 : 45 313.14 Euros
Dépenses : 59 124.30 Euros
Recettes : 48 777.78 Euros
Résultat : 34 966.62 Euros

b) Investissement

Solde positif reporté de N-1 : 78 120.77 Euros
Dépenses : 35 917.16 Euros
Recettes : 23 986.02 Euros
Résultat : 66 189.63 Euros

Le compte de gestion 2022 – Budget du Multiple rural est approuvé à l'unanimité

3. Vote du Compte Administratif 2022 Budget du Multiple Rural et clôture du budget annexe

Le résultat du compte administratif 2022 du multiple rural, conforme au compte de gestion se résume de la manière suivante :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		78 120.77		45 313.14		123 433.91
Opérations exercice	35 917.16	23 986.02	59 124.30	48 777.78	95 041.46	84 447.05
Total	35 917.16	102 106.79	59 124.30	94 090.92	95 041.46	197 873.45
Résultat de clôture		66 189.63		34 966.62		123 433.91

Le maire précise que les loyers se sont élevés à 21 845.79 euros (Recettes de fonctionnement – chapitre 75).
Il précise que l'excédent de fonctionnement doit être conservé en fonctionnement et que l'excédent d'investissement doit être conservé en investissement

Le Compte Administratif 2022 Budget du Multiple Rural est approuvé à l'unanimité (Le Maire ne prend pas part au vote pour le compte administratif).

Le budget annexe est clôturé au 31/12/2022 conformément à la décision du Conseil Municipal

4. Approbation du Compte de Gestion 2022- Budget Principal de la commune

a) Fonctionnement

Solde positif reporté de N-1 : 286 210.55 Euros
Dépenses : 477 394.28 Euros
Recettes : 537 920.55 Euros
Résultat : 346 736.82 Euros

b) Investissement

Solde positif reporté de N-1 : 663 164.85 Euros
Dépenses : 479 500.39 Euros
Recettes : 85 518.77 Euros
Résultat : 269 183.23 Euros

Le compte de gestion 2022 – Budget principal de la commune est approuvé à l'unanimité

5. Vote du Compte administratif 2022 conforme au compte de Gestion Budget principal de la commune

Le résultat du compte administratif 2022 conforme au compte de gestion se résume de la manière suivante :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		663 164.85		286 210.55		949 375.40
Opérations exercice	479 500.39	85 518.77	477 394.28	537 920.55	956 894.67	623 439.32
Total	479 500.39	748 683.62	477 394.28	824 131.10	956 894.67	1 572 814.72
Résultat de clôture		269 183.23		346 736.82		615 920.05
Résultat de clôture 2022 Multiple		66 189.63		34 699.62	934 740.17	343 419.81
Résultat définitif		335 372.86		381 703.44		717 076.30

Le compte administratif 2022 est approuvé à l'unanimité moins une voix, (Le Maire a quitté la salle lors de la présentation et ne prend part au vote).

6. Affectation des résultats de fonctionnement 2022 Budget principal de la commune

Le résultat d'un montant de **381 703.44 €** (346 736.82 € et 34966.82 € de résultat du multiple) est affecté comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement compte 10 68 : 7 519.34 €
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau – créiteur – lg 002) : 374 184.10€

Cette affectation est approuvée à l'unanimité

7. Vote du taux des taxes locales directes 2023

Le Maire rappelle que ces taux sont les mêmes depuis 2012. Il propose de ne pas augmenter les taux d'imposition portés dans l'état de notification 1259 et de les fixer comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 35.20 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) 175.38 %
- Taxe d'habitation (TH) : 7.15 %

Après un débat portant sur la pertinence d'une augmentation de ces taux afin d'éviter une trop forte hausse par la suite, le conseil municipal retient la proposition d'étudier cette opportunité en groupe de travail pour 2024 en demandant des simulations au Service de Gestion comptable.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

8. Attribution des subventions aux associations 2023

M. le Maire présente au Conseil municipal, la liste des demandes de subvention adressées à la mairie pour l'année 2023. Il rappelle que toutes les demandes de subvention pour être étudiées, doivent faire l'objet d'une demande écrite auprès de la mairie soit par courrier, soit par mail avec les éléments indiquant les projets de l'association ainsi que le budget prévu. 16 associations ont déposé une demande, motivée pour 13 d'entre elles.

Associations	Montant validé
Société de chasse de Brenoux/Saint Bauzile	400
Rucher école	250
Foyer rural de Langlade	350
Foyer rural de Rouffiac	400
APE Brenoux / St Bauzile	650
LIRIDONA	150
Amicale des pompiers de Mende	350
Rendez-vous dans l'Valdo	150
FNACA de Mende	300
Assoc. Sport Collège Bourillon	100
Cie L'Hiver Nu	300
France Alzheimer	100
Ligue contre le cancer Lozère	100
Anacr	100

Ces propositions, pour un montant total de 3 600 euros, sont adoptées à l'UNANIMITE

9. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Le Maire indique que le responsable du Service de Gestion Comptable de Mende a adressé la liste des créances pour lesquelles, malgré des mesures de poursuite, aucun règlement n'est susceptible d'intervenir. Il demande au conseil municipal de les admettre en non-valeur.

Le montant de ces produits est de 3 228.30 €

Le conseil municipal approuve cette mesure à l'unanimité.

10. Adhésion au service de prévention des risques professionnels du CDG48

La prévention des risques professionnels dans la Fonction Publique Territoriale est notamment organisée par le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle.

Les agents des collectivités territoriales représentent des dizaines de corps de métiers, tous exposés à des risques professionnels. Les autorités territoriales (maire ou président) sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité. En cela, elles sont responsables de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité et doivent donc organiser la prévention au quotidien, avec pour enjeux de :

- prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents,
- faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre,
- veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières, ainsi qu'à la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail, dans tous les services.

C'est dans ce cadre et compte tenu de la dimension prise par l'hygiène et la sécurité dans l'activité des agents territoriaux et dans les préoccupations des élus que le Centre de gestion de la Lozère a mis en place, en 2003, un service prévention destiné aux collectivités du département.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE d'ADHERER** au service de prévention des risques professionnels du CDG48 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention d'adhésion

11. Vote du Budget 2023 Budget principal de la commune

Le Maire rappelle que le budget 2022 a été fortement impacté par l'augmentation des prix de l'énergie et la pénurie d'eau due à la sécheresse.

Il présente le budget de la Commune de Saint Bauzile pour l'année 2023.

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant à :

a) Fonctionnement

En dépenses à la somme de : 854 538.10 Euros

En recettes à la somme de : 854 538.10 Euros

b) Investissement

En dépenses à la somme de : 1 654 069.27 Euros

En recettes à la somme de : 1 654 069.27 Euros

Le Maire énumère les principales opérations ouvertes lors des budgets précédents* et les nouvelles opérations pour 2023** :

- Acquisition d'un véhicule*
- Dénomination des rues et numérotation des maisons*
- Pont de Rouffiac (accès au camping)*
- Sécurisation des ponts et voies communales*
- Habitat « Coco Sweet »*
- Fibre optique
- Aménagement du village de Rouffiac*
- Equipement divers bâtiments*
- Extension columbarium**
- Extension village de gîtes du camping*
- Rénovation des 4 chalets**
- Acquisition d'un véhicule de déneigement
- Site web*
- Voirie communale 2022-2025**

Le budget 2023 est approuvé à l'unanimité

12. Modification de l'amortissement des fonds de concours

Après avoir rappelé la délibération relative à l'amortissement des fonds de concours du SDEE, le Maire propose au conseil municipal d'adopter une modification de durée d'amortissement : initialement prévue sur une année, ce fonds de concours sera amorti sur 2 ans.

Le conseil municipal approuve cette mesure à l'unanimité.

Le maire
Didier COUDERC



Le secrétaire de séance
Désiré ROPERS

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, representing the name Désiré ROPERS.